

VILLE D'ANET
Eure & Loir

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame LE BIHAN, Maire.

Etaient présents : MME LE BIHAN, MR MARLEIX, MR MARTIN, MME GERARD, MR TATERKA, MR HUBERT, MME CHARLETOUX, MME MENELEC, MME BLANVILLAIN, MR LAIRY, MR FAISANT, MME BRETTE, MR RAISON, MR ROUZAUD, MME CNUUDE.

Etaient absents excusés : MR GUILLOUX, MME LEON-PICARD, MME LAFLAQUIERE, MME MER (POUVOIR A MR ROUZAUD), MR MARIGNIER (POUVOIR MME CNUUDE), MR VIGNIKIN, MME RAISON (POUVOIR A MME LE BIHAN).

Convocation en date du 25 mai 2018.

MME Ophélie BRETTE est élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution du marché de réfection de la couverture du bâtiment accueillant le futur Centre d'Interprétation de la Renaissance et l'Office du Tourisme

Vu le Code des Marchés publics en matière de marché d'appel d'offre pour les procédures adaptées,

Vu la publication faite le 22 mars 2018,

Vu la Commission d'Appel d'Offre d'ouverture des plis du 24 avril 2018,

Vu le rapport d'analyse des offres validé par la Commission d'Appel d'Offre du 22 mai 2018,

Madame le Maire expose que, dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne Poste, sise, place du Château, en Centre d'Interprétation de la Renaissance et d'accueil de l'office du tourisme, il y a lieu de réviser la couverture qui date de l'époque de construction du bâtiment d'origine.

En réponse à cette consultation, trois entreprises ont répondu.

Suite à cette réception, le bureau d'architecte AMJ Paris, Maître d'œuvre de l'opération, a effectué un rapport d'analyse qu'il a été présenté aux membres de la Commission d'appel d'offres en date du 22 mai 2018.

Suite à son analyse, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Bequet, offre la plus avantageuse économiquement et techniquement.

Le conseil municipal, après en avoir entendu le rapport, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de retenir l'offre susvisée,
- **AUTORISE Le Maire** à signer le marché et tous les documents s'y afférant,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal section investissement.

OBJET : Avenant au marché de réhabilitation des prétraitements de la station d'épuration

Vu le Code des Marchés publics en matière de marché d'appel d'offre pour les procédures adaptées,

Considérant le marché de travaux concernant la réhabilitation des prétraitements de la station d'épuration d'Anet,

Considérant que suite aux réunions de préparatoire de chantiers et conformément aux normes en vigueur, il y a lieu de réaliser les travaux complémentaires suivants :

- Mise en place d'un dispositif de comptage sur la conduite by-pass de la station,
- Mise en place d'un dispositif de comptage des égouttures de la table d'égouttage (à la demande de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie),
- Remplacement du disjoncteur général de branchement de la station par un disjoncteur différentiel,
- Remplacement du préleveur automatique en entrée de station (obsolète et vétuste),
- Rehausse des installations de prétraitement pour prise en compte des prescriptions contre le risque d'inondation, Rehausse du dégrilleur,
- Modification de l'alimentation du bassin d'aération.

Dans ce cadre, il y a lieu de signer un avenant au marché pour le lot 1 obtenu par l'entreprise JOUSSE S.A.S pour un montant de 59 905.00€ HT soit 9.86% du montant du marché initial pour le lot 1.

OBJET : Participation jumelage 2018

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité des présents, comme suit le montant des participations individuelles aux cérémonies du jumelage 2018 :

- Week-end : 45 euros.

OBJET : Tableau des effectifs - création poste

Le Maire expose que suite aux entretiens pour le recrutement d'une nouvelle bibliothécaire, la candidate retenue est titulaire du grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

La personne qui occupait le poste était titulaire du grade d'Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe.

Dès lors, il propose d'étendre le poste de bibliothécaire à temps complet, au grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de créer un poste de bibliothécaire au grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}.

OBJET : Versement d'une subvention à un association

Dans le cadre des travaux sur le budget et plus particulièrement en ce qui concerne le versement de subventions aux associations du territoire, la demande de l'association COQUELICOTS a omis d'être inscrite.

De fait, Madame le Maire propose de verser une subvention de 100 Euros à l'association COQUELICOTS pour les services de loisirs associatifs rendus aux habitants et usagers d'Anet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité des présents, décide d'attribuer une subvention de 100 (cent) Euros à l'association COQUELICOTS.

L'ensemble des sujets étant purgé, le Conseil Municipal est levée à 20h47.